

PROPOSITION DE LOI

REJETÉE PAR LE SÉNAT

*relative à l'ouverture d'options de souscription
ou d'achat d'actions au bénéfice du personnel
des sociétés.*

Le Sénat a rejeté en première lecture, la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée Nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 17 décembre 1970.

Le Président,

Signé : Alain POHER.